

ÊTRE ORIENTÉ

À la recherche d'une aide ou d'un dispositif lié à la perte d'autonomie ? Besoin d'une information complémentaire ? Le service Autonomie du Ccas (<https://www.mairie-orly.fr/Solidarite-sante/Autonomie/Service-Autonomie>) est à votre disposition pour vous renseigner et vous guider dans vos démarches.

Pour une personne en situation de perte d'autonomie, les déplacements quotidiens sont souvent difficiles, voire impossibles. Le Conseil départemental du Val-de-Marne (<http://www.valdemarne.fr/>) a mis en place un service public de transport adapté à cette situation, Filival-PAM 94.

Qu'est-ce que c'est ?

Filival – PAM 94 est un service de transport public spécialisé, cofinancé par le Département, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) et la Région Ile-de-France. Des véhicules adaptés collectifs ou individuels assurent les déplacements (d'au moins 500 mètres) sur toute l'Ile de France.

Les déplacements sont programmés grâce à un système de réservation. Ils peuvent être réguliers ou ponctuels.

La priorité est accordée aux déplacements domicile / travail.

Filival – PAM 94 n'assure pas les déplacements vers ou à partir : des établissements scolaires, des établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées (EHPAD, USLD, etc.) ou des personnes handicapées (ESAT, FAM, foyer d'hébergement, etc.). Et ce, quel que soit le type d'accueil : temporaire, permanent, accueil de jour.

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne en situation de perte d'autonomie titulaire d'une carte d'invalidité à 80 % en cours de validité peut faire appel au Filival – PAM 94, quels que soient son handicap et son âge. Le bénéficiaire doit résider dans le Val-de-Marne.

Par ailleurs, l'accompagnateur d'une personne bénéficiaire de la carte d'invalidité portant la mention "besoin d'accompagnement" ou "cécité" voyage gratuitement.

Le Filival – PAM 94, mode d'emploi

L'utilisation du service est soumise à inscription préalable auprès de l'agence Filival - PAM 94. Elle peut s'effectuer par courrier ou directement à l'agence.

La réservation du transport peut être faite soit par téléphone de 7h à 20h au 01 41 79 71 85 ou au 0810 0810 94 (numéro azur, prix d'un appel local), soit par mail (contact@pam94.fr (<mailto:contact@pam94.fr>)), soit à l'agence commerciale de Filival (10, allée Jean-Baptiste Preux 94140 Alfortville).

Le service est disponible tous les jours de la semaine, 364 jours par an (sauf 1er mai), de 6 h à minuit.

Le demandeur est alors pris en charge de son lieu de départ à l'adresse d'arrivée, de porte à porte. Il peut être accompagné d'une personne majeure et valide de son choix, ou d'un chien guide d'aveugle. Il doit dans ce cas signaler sa présence au moment de sa réservation.

Quel coût ?

Les tarifs appliqués s'expriment en distance kilométrique (une course correspond à un aller) :

- zone 1 : de 0 à 15 km, coût de 1 ticket T ;
- zone 2 : entre 15 et 30 km, coût de 3 tickets T ;
- zone 3 : entre 30 et 50 km, coût de 5 tickets T ;
- zone 4 : au-delà de 50 km, coût de 7 tickets T.

Valeur indicative du ticket T = 2€ au 1^{er} janvier 2015

En savoir plus

Consultez le site www.pam94.info (<http://www.pam94.info/>)